381/c la livre 38¼c la livre 37¼c la livre 36½ c la livre.

20% c la livre. 20½c la livre. 19½c la livre.

\$14.00 la tonne.

\$13.00 la tonne.

46c la douzaine. 42c la douzaine.

35c la douzaine. \$1.00 par 80 lbs.

\$1.00 " "

OUS de votre mauvaise us une lignée 200 œufa par blanches c.s. d'un an \$2.00 que dix. Aussi cochets Legh-ja enregistrés provenant des \$2.00 chaeun. Pierre Dalcourt, P.Q. 37—2fs P67

ММОТН ВИСКЕУЕ.—Capa-

vi seulement deux saisons, est ions, \$700. Ecrivez à C. W. Hudson, Montréal-Ouest, J. B. R. 35-2/s P05

oux, Homer, Magpies, Tum-dirondelle etc., feune et vieux di Leghorn jaune ou brune de A. Pellerin, Yamachiche, P. Q

et livret donnant le mode de oser à OMPOUND REG'D

DE PAILLE ns et vendons la Paille Prix aux acheteurs et satisfaisants. ly, St-Basile, Qué.

R D'UN MAL epileptiques ont retrouvé la x EPILEXITE.—Traitement pel, facile à suivre à la maison

TEURS

réal

LA LOI POUR TOUS

Consultations légales, par Letarte & Rioux, avocats du barreau de Québec

AVIS IMPORTANT.— Nos correspondants que cette page intéresse sont instamment priés de tenir compte des règles suivantes établies par le journal: 10 Seuls les abonnés peuvent bénéficier de ce service de consultation; c'est pourquoi toute demande de renseignements doit être signée, afin que nous puissions constater si le corres-pondant est abonné; 20 Les questions doivent être adressées directement au Bulletin; 30 Nos avocats consultants ne sont tenus de répondre qu'aux questions ordinaires, usuelles, concernant les lois qui gouvernent les choses de la vie rurale. Les cas extraordinaires, ou qui nécessiteraient une longue étude, sont choses à traiterentre le correspondant et les avocats; 40 Si le correspondant désire une réponse immédiate de la correspondant desire une réponse de la vier de la correspondant desire une réponse de la vier de la correspondant desire une réponse de la vier de la correspondant desire une réponse de la vier desire de la vier de la vie diate, par lettre, nos avocats consultants peuvent exiger des honoraires.

ROLE D'EVALUATION.—(Réponse à E. B.)—
Q. Que veut dire le code municipal lersqu'il impose
aux estimateurs l'obligation de porter au rôle
d'évaluation la valeur annuelle ou le revenu annuel
du dit immeuble? Cette valeur est-elle uniforme
pour tous les immeubles de même nature, par
exemple, ceux qui sont destinés aux fins agricoles.
Ce revenu sert-il de base pour l'établissement de
la valeur réelle d'un immeuble?

R. Dans notre opinion, la valeur réelle d'un immeuble est indépendante du revenu qu'elle peut produire; conséquemment, nous croyons que les; estimateurs lorsqu'ils doivent fixer la valeur réelle sont tenus de baser leur estimation sur le prix de vonte normale que pourrait obtenir la propriété au moment où le rôle est ainsifait. En ce qui concerne le revenu annuel, nous croyons difficile ou du moins très onfreux de fixer exactement ce revenu; nous comprenons que d'une manière générale le revenu est estimé sur une certaine base qui peut s'appliquer presque généralement aux immeubles de même nature.

ENTRETIEN DE CHEMIN.—(Réponse à R. D.)
Q. J'ai acheté une terre et sur mon contrat je me suis engagé à l'entretien du chemin bien que le vendeur se seit réservé la partie de terre qui borne la rivière sur le chemin du roi. Suis-je obligé aux fossés des d'ux côtés du chemin ou seulement à l'entretien du fossé qui borde ma propriété?

R. Aux termes du code municipal les fossés l'ont partie des chemins qu'ils bordant, mais il faut évi-demment interpréter le contrat d'après l'intention des parties. Nous croyons également qu'il serait bon en l'espèce de consulter l'usage des lieux; en la majière, il peut nous donner la solution du problème.

COUPE DE BOIS.—(Réponse à G. D.)—Q. J'ai vendu une coupe de bois sur ma terre en mentionnant tout le bois sans résérve qui peut servir à la pulpe ou à la confection des billots. L'acheteur a pris possession du bois de chamfage que j'ai du racheter. Ai-je le dreit de me faire rembourser mon "rgent?

mon regent?

R. Il est assez difficile d'interpréter un contrat aussi vague; cependant, il nous paraît que les termes du contrat ne sont pas en faveur de notre correspondant, et que, avant vendu tout le bois, sans réserve, il peut difficilement prétendre aux droits sur le bois de chauffage. Les droits de notre correspondant nous paraissent douteux, cependant, du fait que si les renseignements qu'en nous donne sont exacts, les mots "bois de pulpe" et "billots", nous paraissent restreindre les droits de l'achetour.

CLOTURE DE ROUTE.—(Réponse à F.A.L.)—Q. Má propriété est voisine d'une route. Les propriétaires qui occupent le côté outest de la route sont-ils tenus de clère leur terrain de ce côté? Ai-je le droit d'obliger mes voisins à clétarer le long de cette route par où passent mes animaux?

POUR VOS YEUX pour effets de suspendre toutes les procédures qu peuvent être intentées dans un cas ordinaire. Nous croyons que cette suspension de procédures prévue par la loi ne devrait pas servir à l'encontre des droits de la municipalité.

VOLUME XV

CONSTRUCTION D'AQUEDUC. (Réponse à CONSTRUCTION D'AQUEDUC.— (Réponse à A. G.)—Q. Trois propriétaires se sont asses lés pour censtruire un aqueduc dont le réservoir se trouve sur mon tera n. Un de mes voisins fournit l'eau à l'école et se fait payer pour cela; un autre fournit gratuitesment l'eau à son fils qui s'est consrait dans le voi image. Ai-je le droit de forcer ces gans à me payer une part des profits qu'ils retirent de cet aqueduc, et puis-me m'objecter à ce qu'ils donnent gruntifement l'eau aux membres de leur famille () de demourt pas avec eux?

de cet aquedise, et pais-me m'objecter à ce qu'ils denneat traistiement l'eau aux membres de leur famille p' ne demourern pas avec cux?

R. Il serait très important de connaître les conditions que les intéresés oné établies entre cux lorsqu'ils éest agi d'établir cet aquedue. S'il v a cu un écrit, il sorce de loi entre les associés. S'il v a cu un écrit, il sorce de loi entre les associés. S'il v a cu un écrit, il sorce de loi entre les associés. S'il v a cu un écrit, il sorce de loi entre les associés. S'il v a cu un écrit, il sorce de loi entre les associés. S'il v a cu un écrit, in sorte est pas obligé de fournir l'est acque de familition du réservoir ca question, car, en effet. Établissement de ce réservoir constitue une servitude et il n'y a pas de servitude sans titre. Il sera done facile, dans ce cas, à notien de sans titre. Il sera done facile, dans ce cas, à notien de sans titre. Il sera done facile, dans ce cas, à notien de montant qui m's été offert n'a jamais été payé, et comme je cleame aujour-constitue une servitude et il n'y a pas de servitude sans titre. Il sera done facile, dans ce cas, à notien de sans titre. Il sera done facile, dans ce cas, à notien de sans titre. Il sera done facile, dans ce cas, à notien de sans titre. Il sera done facile, dans ce cas, à notien de montant des dommages, et comme que notre correspondant a dotenu contre la compagnie en défault in donne droit, en vendant il conce de la commissaires d'un en unicipalité en de grande de la commissaires d'un en unicipalité en vertu des Statuts, s'ente de la voire, la lors d'une annucipalité en correspondant de sommassaires d'une certaine municipalité en vertu des Statuts, s'ente de la voire, la lors d'une annucipalité en correspondant de sommassaires d'une certaine municipalité en vertu des Statuts, s'ente de sur de la voire de la

payer na salaire aussi élevé?

R. La commission scalaire doit n'cessairement agir par r'solution, et ses actes, pour avoir une valeur l'sale, doivent être conformes à ses r'sclutions. Done, la difficulté qui r'sulte aujourd'hui de ce que la r'solution n'apas (t' respecté fait que la corporation scolaire s'expose à une artion en dommages si elle refuse de payer le salaire de l'année préc'dente à l'institutrice qui se trouve réengagée par le seul fait de la loi. Les commissaires, euxmêmes, dans notre opinion, pourraient être responsables vis-à-vis de la municipalité du fait qu'ils n'ont pas respecté le code scolaire. Le mêux, pour nous serait de passer une résolution nouvelle pour rectifier ce qui a été fait jusqu'ici.

R. Lorsqu'il se présente des difficultés entre les personnes intéressées à l'entretien d'une route; il vaut mieux évidemment s'adressée au cancil de la municipalité et demander qu'un procès verbal soit fait assignant à chacun les obligations qui lui appartienent.

PRESCRIPTION DE TAXES MUNICIPALES. (Réponse à D. L.)—Q. J'ai vendu une terre dont l'acheteur a trouvé qu'un individu avait des droits sur exte prespectée. Ai-je le droit de recourir contre le vendeur?

PRESCRIPTION DE TAXES MUNICIPALES. (Réponse à D. L.)—Q. J'ai vendu une terre dont l'acheteur a trouvé qu'un individu avait des draits sur cette prepriété. Ai-je le droit de recourir cantre le venduur?

Réponse à D. L.)—Q. J'ai vendu une terre dont l'acheteur a trouvé qu'un individu avait des draits en 1926; il s'est contenté de donner des acemptes, et, en 1926; il s'est contenté de donner des acemptes, et, en 1926; il s'est contenté de donner des acemptes, et, en 1926; il s'est contenté de donner des acemptes, et, en 1926; il s'est contenté de donner des acemptes, et, en 1926; il s'est contenté de donner des acemptes, et, en 1926; il s'est contenté de donner des acemptes, et, en 1926; il s'est contenté de donner des acemptes, et de l'acheteur et cour cour contre le vendeur s'est engagé à libérer l'immeuble vendu de toute-charge de l'acheteur de tout ce qui peut affecter le fonda qu'il a ainsi cédé. Il n'y a donc aucun doute, que notre correspondant peut obliger le vendeur à faire disparatre les droits qu'une terce personne peut avoir sur la prepriété, et cela, sous peine de tous dommages et de l'annulation de la ceasion de biens ou la faillite, comme on le dit généralement, as biens ou la faillite, comme on le dit généralement, as des des des aux entre de vendeur s'est engagé à libérer l'immeuble vendu de toute-charge de l'acheteur de tout ce qui peut affecter le fonda qu'il a ainsi cédé. Il n'y a donc aucun doute, que notre correspondant peut obliger le vendeur à faire disparatre les droits qu'une trois ans à compter de la date où elles sont exigibles. Donc, notre correspondant peut obliger le vendeur à faire disparatre les droits qu'une trois ans à compter de la date où elles sont exigibles. Donc, notre correspondant peut obliger la vende de tout contre de vendeur à faire disparatre les droits qu'une trois ans à compter de la date où elles sont exigibles. Donc notre correspondant peut obliger la vende de tout contre de vendeur à l'acheteur de tout ce qui peut affecter le fonda qu'il a ainsi cédé. Al n'y a don

COMMISSAIRES D'ECOLES.—(Réponse à E. G.)—Q. Je suis commissaire d'écoles. Ai-je le droit de faire des réparations à l'école, de conduire les travaux et de vendre à la commission scolaire le bois dont elle a besoin, pour cette construction?

Les automobilistes

d'isent que la Murine rafraichit à l'instant les yeux
gris de poussière

Les courses en automobiles remplissent les yeux qui finissent par cuire et se sentir fatigués et pesants. Une application de Murine après la course, vous rafraîchira à l'instant les yeux et les débarrassera de toutes les particules irritantes. Essavez cette lotion inoffensive. Elle est si calmante, si rafraîchissante, si fortifiante.

R. Le code scolaire interdit aux commissaires de vendre à la commission scolaire, les deux siennet cuerlit des fraises, et ainsi endommagen mon foin. Ai-je le droit de decoice de possèder un contrat avec la commission scolaire. En règle générale, les officiers publics no commission scolaire. En règle générale, les officiers publics no collection de passèder un contrat avec la commission scolaire. En règle générale, les officiers publics no collection de leur situation pour en retirer des bénéfices. Cependant en ce qui concerne que le suivait es clôtures alors sus peine du paiement des dommages et de l'ambient des métres apropriétés. Suis a general de la contrat varie de la commission scolaire.

APROPOS DE BORNAGE—(Réponse à L. B.)
A PROPOS DE BORNAGE—(Réponse à L. B.)
A PROPOS DE BORNAGE—(Réponse à L. B.)
A dix ans. J'ai dessaudé à mes résina genle de doute que su notre correspondant devrait placer sur son terrain des affiches interdisant au public de station ner des dommages, te de la matrice des dommages et de l'as notre correspondant de vou penne des dommages et de l'as notre de la four de sur les pours porter plainte des métres propriétés. Suis a de de de doute que su notre correspondant de vou penne des dommages et de l'as considerais et les établic.

DROIT DE PECHE.—(Réponse

R. D'après les dispositions du code civil concernant le bornage, ce dernier doit être fait à frais communs et un propriétaire ne peut être condamn's à payer seul. les frais de bornages que s'il refuse la demande qui lui est faite de convenir d'un arpenteur. Quant aux d'ammages que réclame un voisin après que le bornage a été exécuté il nous paraît douteux qu'ils puissent être réclamés, alors que de bonne foi les deux voisins se croyaient légalement sur leur propriété.

VOS IMPRIMES

POUR VOTRE COMMODITÉ

nous mettons à la disposition de la clientèle de la campagne et du district, notre service d'impression. Nous sommes outillés pour exécuter tous travaux d'impressions, entre autres:

FORMULES, LETTRES DE EN-TÊTES DE LETTRES, FAIRE-PART, CIRCULAIRES. FACTURES, Etc., Etc.

Nos prix sont modiques. Der Prompte livraison. Demandez cotations.

LE "SOLEIL" Ltée

(Département de l'imprimerie)

R. Nous croyons que les clitures de fil de fer barbelé ne sont pas d'usage dans les clitures de ligne, même lorsqu'il n'eviste pas de règlements municipaux pour le défendre. En effet, le code civil déclare que les clitures doivent être construite à frais commune, suivant l'usage et la situation deslieux. Il saudrait donc savoir d'abord quel est l'usage du lieu en ce qui concerne les clêtures de ligne et s'il existe des règlements municipaux à ce sujet.

CHEMIN D'HIVER.—(Réponse à P. C.)—Q. Le conseit de natre municipatité a ouvert un chemin sur ma terre; ce chemin existe seulement durant l'hiver, maist la pour effet de laisser les clôtures ouve tes, de sorte que je suis obligé de garder mes moutons reafferasés. Qui est obligé de boucher ces passages; est-ce la municipalité ou moi-même?

ou moi-memer.

R. L'article 488 du code municipal permet aux corporations locales d'ouvrir des chemins spécialement pour l'hiver à travers tous champs enclos ou terrains en bois debout. Si le propriétaire souffre des dommages de l'établissement de ce chemin, il a le droit de les réclamer en vertu du même article. Lorsque la corporation et le propri taire ne peuvent s'entendre sur l'estimation de ces dommages, les évaluateurs de la municipalité peuvent fixer la somme de ces dommages.

CHARGES LOURDES.—(Réponse à E. R.)—
Une corporation municipale a-t-elle le droit d'obliger les personnes qui transportent de lourdes charges sur les chemins publics, à contribuer spécialement à la réparation de ces chemins?

En tout pays demandes le GUIDE DE L'INVENTE DE L'INVE

R. Tout h'ritier est tenu de payer les dettes de la succession qu'il a acceptée; notre correspondant, s'il n'esiste pas de contrat de marisge doit supporter les dettes de la communauté, à moiars qu'il n'ait renoncé à la communauté, à moiars qu'il n'ait renoncé à la communauté, il doit donc, l'galement, acquitter le créancier hypothéesire puisque les droits de celui-ci se continuent pendant trente ans.

BROCHES BARBELÉES.—(Réponse à A. C.)—Q. Peut-on faire-une cléture de ligne-en broche barbefée bien que nom voisin ait construit sa part en fit de fer ordinaire?

R. Il y a cu en effet, à la dernière session demande

R. Il y a eu en effet, à la dernière session demande

Vous pouvez guider un cheval à l'abreuvoir mais-

Utiliser le téléphone pour découvrir le marché le plus profitable avant de vous diriger vers la ville, semble très logique.

Autrement au lieu de vendre avantageusement, vous pouvez être à la merci de l'acheteur et forcés d'accepter ce qu'il vous offr :.



En tout pays demandez le GUIDE DE L'INVEN TEUR qui sera envoyé gratuit

364, rue Université, Montréal.
72½ rue St-Pierre, Québec et Washington, D.C.